

Bordereau de signature

DEC2016_0172



| Signataire | Date | Annotation |
|---|--|--|
| actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i> | 03/11/2016 |  Visa |
| actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i> | 03/11/2016 |  Transmis |
| <i>Gestion des Actes MAIRIE</i> | |  Archivé |
|  | Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-11-03) | |

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS
SECTEUR MARCHES
REF : RE

DEC2016_0172

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N° 2016/058 RELATIF A LA MAINTENANCE DU MATERIEL ET LOGICIEL PV ELECTRONIQUE AVEC LA SOCIETE LOGITUD SOLUTIONS.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment l'article 42-3°,

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 27 et 30-8°,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016 portant délégation de pouvoir au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le bon de commande numéro PM130017 de juin 2013 relatif à l'acquisition de 7 terminaux mobiles et à l'installation du logiciel PVE avec connexion au CNT de Rennes, dans le cadre de la mise en place du Procès Verbal électronique,

CONSIDERANT que le marché public actuel relatif à la maintenance du matériel et logiciel PVE, passé avec la société LOGITUD SOLUTIONS arrive à terme le 20 novembre 2016, et qu'il convient d'en conclure un nouveau pour le bon fonctionnement des matériels,

CONSIDERANT la proposition afférente de la société LOGITUD SOLUTIONS,

CONSIDERANT que la prestation relève de la catégorie d'achat « Services » et de l'unité fonctionnelle 15.02.09 « Maintenance matériel et logiciel PVE » dont la valeur ne dépasse pas 25 000 € H.T.

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société LOGITUD SOLUTIONS S.A.S, sise ZAC du Parc des Collines, 53 rue Victor Schœlcher, 68200 MULHOUSE, le marché public de services n° 2016/058 relatif à la maintenance du matériel et logiciel acquis dans le cadre du PV Electronique (7 terminaux PSION), pour une durée d'un an à compter du 21 novembre 2016, renouvelable tacitement par période annuelle, deux fois maximum.

Le montant forfaitaire annuel est de 1 050,00 € H.T. (soit 150,00 € HT par terminal) pour la maintenance du Logiciel, et de 693,00 € HT (soit 99,00 € HT par terminal) pour la maintenance du Matériel, ce qui représente un montant total annuel de 1 743,00 € H.T. pour les 7 terminaux, soit 2 091,60 € T.T.C.

Le règlement s'effectuera annuellement, terme à échoir, sur présentation de la facture.

Les prix sont révisibles à chaque date de renouvellement annuel du marché.



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2016_

0772

Portant sur la conclusion du marché public n°2016/059 – CIG Petite Couronne – Accès BIP

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants seront prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 28 OCT. 2016

Le Maire,

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Cadre réservé à l'AG

| | |
|---------------------------------------|---------------|
| Transmis au représentant de l'Etat le | - 3 NOV. 2016 |
| Affiché le | - 3 NOV. 2016 |
| Notifié le | |
| Publié le | - 3 NOV. 2016 |

